

L'on appelle la dégénérescence est le résultat, soit de lésions anatomiques, soit d'intoxications héritées. Ces lésions et ces intoxications ne suffisent pas pour faire des criminels, mais elles constituent un terrain admirablement prédisposé, prêt à toutes les exagérations redoutables, à tous les gestes de bêtes de proie.

C'est très vraisemblablement le cas de notre voleur-assassin. M. Tarde nous dit qu'il est identique à lui-même et par suite très responsable. Mais il ne doit cette identité apparente, cette unité de sa personne, qui dès la tendre enfance en a fait un mauvais sujet, qu'à des maladies paternelles, et ce que vous lui imputez, ce dont vous le rendez responsable, c'est proprement l'alcoolisme, la syphilis ou la tuberculose de ses ascendants. Est-ce de la bonne justice?

Le rendez-vous plus responsable de l'éducation qu'il a reçue et des exemples que les circonstances de la vie ont proposés à son besoin d'imitation?

Rappelez-vous ce que nous avons dit déjà du mécanisme cérébral.

« Le fait de vouloir se résout à trois actes, à trois épisodes invariables du fonctionnement de nos centres nerveux :

« *Premier temps.* — Une sensation venue du monde extérieur, une image accompagnée d'impulsion, ou, si vous aimez mieux, de désir, de mouvement, de tendance à l'acte. Je sais où l'on peut dé-

rober une liasse de billets de banque : ils me promettent mille joies que ma pauvreté m'interdit; le geste simple, naturel, réflexe, que ma main est portée à faire, mécaniquement, avant toute intervention de la raison, du jugement, c'est le geste de la bête de proie, le geste d'amener à soi.

« *Deuxième temps.* — Intervient alors la mémoire. Transmise au cerveau, la vibration nerveuse (à supposer que mon esprit soit bien portant et indemne d'un rétrécissement habituel du champ de la conscience) ira se diffuser dans les cellules de l'écorce où séjournent les souvenirs de tout ce que l'éducation a mis en moi d'exemples sages, d'expérience, de prévoyance. Personne n'a pu voir mon geste. « Mais, dit le souvenir, tu sais, pour l'avoir lu, que la grande majorité des voleurs se fait prendre un jour ou l'autre; sans compter la prison pour toi, c'est l'opprobre pour tous les tiens. Et songes-y, tu n'as jamais eu sous les yeux que sagesse. Ton aïeul, ton père, tes proches t'ont donné l'exemple d'une probité stricte. Vas-tu rompre avec ce passé, avec tes propres habitudes? Vas-tu risquer le déshonneur prochain, — peut-être aussi l'éternel châtement, — pour des joies toujours brèves et souvent décevantes!... » Voilà de fortes images, toutes-puissantes parce qu'elles sont simples, familières, coutumières; leur pressant cortège étouffe en un instant l'impulsion mauvaise. De cette impulsion, il ne restera rien dans l'âme qu'une énergie nerveuse inemployée qui,

selon le tempérament, pourra se traduire par des larmes immédiates, par des effusions de tendresse, par quelque action généreuse, ou qui viendra grossir le trésor de nos réserves d'énergie.

« *Troisième temps.* — L'acte, l'accomplissement, n'aura donc pas lieu dans ce cas. Ici, le fonctionnement de la volonté a finalement abouti à un arrêt, à l'*inhibition* d'un geste.

« A présent, changeons seulement un facteur du problème. N'allons pas jusqu'à supposer à notre voleur-assassin un mauvais cerveau de névropathe héréditaire, descendant de gens irascibles, alcooliques, tuberculeux ou gravement nerveux; libérons-le des tares ataviques que nous lui trouvons tout à l'heure; car si nous le supposons de constitution malade, avec des plaques de sclérose irritant son écorce, ou bridant les fibres collatérales de ses neurones, l'acte impulsif se ferait sans arrêt possible, par paralysie même de ses collatérales; il n'y aurait en lui qu'éveil incomplet ou tardif des images salutaires confiées par l'éducation à la mémoire, et la fatalité du mal serait trop évidente.

« Mais supposons-lui simplement un cerveau faible, voire normal, mais simplement mal élevé parmi les gars de Belleville ou de Grenelle. Les fibres d'association fonctionnent aisément chez lui. Ce n'est pas un simple impulsif: ses actes sont délibérés. Considérez un peu ce que la diffusion de l'onde nerveuse va pouvoir éveiller en lui de notions

honnêtes, d'images bonnes conseillères. Il n'a vu, depuis son enfance, que ses parents, paresseux, querelleurs, prompts à se battre, et ses compagnons d'assomoir ou de bal de barrière. Sur la scène de sa conscience, je vois bien l'image de gendarme, avec celles de juges, de geôliers, de la lente et sombre prison, mais combien elle apparaît faible pour lutter avec quelques chances de succès contre le besoin d'imitation, contre la mémoire des vols commis par tant de compagnons! Un tel n'a jamais été pris; tel autre a osé tant de choses défendues, il a si hardiment bravé la loi, que les journaux racontent ses prouesses et donnent son portrait, que les camarades l'admirent et le reconnaissent pour chef, que les filles se disputent la joie de le servir, de peiner pour ses aises. Quel orgueil, quel enivrement pour ce cœur misérable! C'est là ce qu'il sait de la vie; et voilà, comme tout à l'heure, de fortes images, toutes-puissantes parce qu'elles sont simples, familières, coutumières; leur pressant cortège s'ajoute, pour la renforcer, à l'impulsion mauvaise, toute sagesse est submergée, toute crainte de châtiment balayée, et c'est en avalanche aveugle que se fait la décharge du cerveau dans le muscle, exécuteur du mouvement.

« Dans l'un et l'autre cas, c'est une représentation mentale très puissante, très usuelle, très familière, qui a eu raison d'images pâles, mal imprimées dans la mémoire, sans éclat et sans relief... Pour un même cerveau et une même impulsion première, le

résultat final est, comme on dit, fonction de l'éducation, c'est-à-dire de la qualité et de la quantité des images accumulées dans la mémoire. »

Redisons-le encore : notre personnalité ne se constitue que de nos tendances héréditaires, et du total des connaissances entassées en nous à chaque seconde par la sensation. En outre, ses altérations et ses variations dépendent de la richesse et de l'intégrité anatomique ou fonctionnelle de nos neurones et de nos fibres d'association. Replaçons-nous en face du schéma d'un neurone¹ et rappelons-nous une fois de plus que le bon vouloir humain n'est rien autre que le libre jeu des fibres collatérales et des neurones d'association, qui nous permettent de comparer une impulsion du moment à toute la sagesse antérieurement acquise. Armés de ce falot, éclairons quelques âmes sombres de malfaiteurs.

Ici, nous sommes en présence d'une intoxication héréditaire : l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose, la nervosité grave, une fièvre éruptive chez un des ascendants, a déterminé dans ce cerveau de fines lésions anatomiques qui paralysent ses fibres d'association et les empêchent de venir au contact des cellules voisines : comment cet homme pourrait-il réprimer des impulsions qu'il ne compare pas ?

Chez cet autre, voici des lésions irritatives de l'écorce : de temps à autre, par lente accumulation

1. Voir p. 9, fig. 3.

d'énergie, elles y provoquent de violentes décharges nerveuses, des paroxysmes. Si ces paroxysmes sont tout à fait inconscients, ce seront des crises de nerfs, des attaques de convulsions ; si leur intensité, un peu moindre, laisse subsister la conscience, ce seront des crises de fureur, des accès de méchanceté¹.

Voici un autre meurtrier dont la santé morale a été faussée par une intoxication acquise : il s'alcoolise, abuse de la morphine ou de l'éther².

Ce quatrième a, naturellement, si peu de volonté, que son cerveau n'agit que par automatisme, par asservissement à une habitude une fois prise et désormais irrésistible. Or, nous prenons nos habitudes selon les milieux où nous sommes et les exemples que nos yeux rencontrent.

Que dire de ces hystériques chez qui sont à l'état chronique l'idée fixe et le rétrécissement du champ de la conscience³ ? Or, l'idée fixe, n'est-ce pas la négation même du libre choix, du franc arbitre,

1. Je pense qu'on peut considérer comme une chose acquise que la colère est une attaque de nerfs à demi consciente ; les paroxysmes de fureur sont parfaitement comparables aux accès convulsifs des grandes névroses (voir *Médecine de l'Esprit*, chap. ix).

2. Il paraît bien certain que la forte consommation d'éther qui se fait en Irlande n'est pas pour peu de chose dans la fréquence des meurtres en Erin. En France, chacun sait que la courbe des progrès de l'alcoolisme est parallèle à la courbe des progrès de l'aliénation mentale et de la criminalité.

3. Voir *l'État mental des hystériques* (Rueff, édit.) et *Névroses et Idées fixes*, par le D^r Pierre Janet, F. Alcan, édit., 1898.

comme disaient nos pères? Considérez encore tous ces neurasthéniques, dont le cerveau ne fonctionne que par grandes oscillations, et qui passent sans cesse de la faiblesse à l'irritabilité, de l'indolence à la colère, de l'abattement à l'exaltation. Soutiendrez-vous qu'il faut les tenir pour équilibrés, et ne compter pour rien leur façon si étrange de réagir à toutes choses?

Et que penser, enfin, de tous ces malheureux dont le mécanisme mental n'est pas proprement altéré, mais dont la conscience, simplement, est vide de bonne éducation et pleine de mauvais exemples? Par tempérament naturel, par eux-mêmes, ils ne sont rien, ni sympathiques ni méchants. Leur personnalité, malingre, presque nulle, n'a pour ressources que d'imiter autrui. Ils font ce qu'ils voient faire. S'ils ne voient faire que le mal...

Il n'y a pas un quart de siècle que nous autres, gens de métier, avons appris à connaître avec un peu de précision le mode de fonctionnement de nos centres nerveux. Je crois bien être un des premiers à vulgariser et à mettre au point, comme on dit, ces notions vraiment indispensables à l'intelligence de la psychologie du crime. C'est parce qu'elles lui ont manqué que M. Gabriel Tarde a pu s'en tenir avec tant de rigueur à sa conception d'une responsabilité morale indépendante du libre arbitre, et basée sur l'identité de la personne. Il n'a pas vu grandir sans cesse le champ de la pathologie cérébrale, des mala-

dies du sens moral. Il n'a pas été tenu en éveil par ces travaux de M. Henri Monod et du D^r Pactet, montrant quel nombre invraisemblable d'aliénés nos juges font mettre en prison, par les recherches de M. Pierre Janet sur l'état mental des hystériques et le rétrécissement du champ de la conscience, par nos études sur les oscillations du cerveau des neurasthéniques, par tout ce qui venait bouleverser de fond en comble la vieille conception de la personne humaine. Le crime est maintenant du domaine de la pathologie mentale, représentée ici par des lésions anatomiques formelles, et là par des troubles fonctionnels incontestablement morbides.

Une fois encore, et pour en finir, ayons recours à un exemple, étudions un fait de date récente et présent encore à toutes les mémoires.

Caillard, qui, à vingt-sept ans, dans la matinée du 27 mars 1898, assassina froidement et comme à plaisir une famille entière, la mère, la grand-mère et les trois enfants, apparaît bien comme le véritable type du mauvais homme identique à lui-même, que M. Tarde tient pour pleinement responsable.

Au cours de l'interrogatoire, le président de la cour d'assises nous résume en ces termes son histoire psychologique : « Vous avez commencé à vous signaler dès l'enfance par des actes de gaminerie perverse: vous coupiez de jeunes arbres, vous jetiez des pierres sur la voie du chemin de fer pour faire dérailler les trains, vous passiez vos nuits à

marauder et vos journées à voler aux étalages; vous étiez sournois, hypocrite; on vous jugeait capable de tout. Pendant des années, vous avez vagabondé d'usine en usine, laissant partout les plus mauvais souvenirs.... Dès l'âge de dix-huit ans, vous vous faisiez condamner pour vol; cinq autres condamnations, toujours pour vol, ont été, depuis, prononcées contre vous.... »

Certes, on n'est pas plus fidèle au mal, ni plus identique à soi-même. C'est bien ici le malfaiteur par tempérament. Mais, sur la genèse de ce tempérament, le même interrogatoire va maintenant nous éclairer : « Vous êtes le fils d'un maçon alcoolique mort à l'hospice de Lisieux; votre mère ne jouissait pas d'une bonne réputation au point de vue des mœurs : il est certain que vous avez eu une triste éducation.... »

En une phrase, on ne peut mieux résumer la formation d'une âme malfaisante. Et cela équivaut à dire : la personnalité morale de Caillard se compose de tendances héréditaires faites de l'alcoolisme paternel, et des notions déposées au jour le jour dans sa jeune âme par les tristes éducateurs que le ciel lui donna. Enfant, il n'eut devant les yeux que l'ivresse du père, la prostitution de la mère, les plus basses querelles, des rixes quelquefois sanglantes, et c'est cela qui l'a formé. Il est né impulsif, et pour dompter ses impulsions ce sont là les images qui furent déposées dans ses cellules cérébrales.

Cependant, M. Tarde le tient pour responsable et nullement malade. Cet homme-là se porte à merveille et ce n'est pas un fou, puisqu'il a pu simuler la folie, et qu'il a renoncé, depuis, à ce procédé de défense. Pour moi, je répugne invinciblement à rendre ce misérable responsable de sa constitution morale, à lui imputer l'alcoolisme de son père (dont son cerveau porte certainement quelques traces anatomiques) et les abominables exemples qui lui servirent d'éducation. Je le tiens pour très dangereux et aussi pour très antipathique, pour révoltant, pour odieux. C'est par ce double sentiment de crainte sociale et de répulsion personnelle, et non par esprit de sagesse, de philosophie, et, pour tout dire, par esprit de justice, que je comprends qu'on le condamne à être supprimé : ce sera la destruction d'un danger et d'une laideur, d'une source d'irritation pour mon système nerveux encore très réflexe, très instinctif, très peu soumis à la raison. La plupart des actes humains n'ont pas d'autre mobile.

Dans un livre plein de trésors¹, M. Anatole France a dit à ce propos des choses excellentes :

« Une argumentation suivie sur un sujet complexe ne prouvera jamais que l'habileté de l'esprit qui l'a conduite. Il faut bien que les hommes aient quelque soupçon de cette grande vérité, puisqu'ils ne se gouvernent jamais par le raisonnement. L'instinct et

1. *Le Jardin d'Épicure* (Calmann Lévy, édit.).

le sentiment les mènent. Ils obéissent à leurs passions, à l'amour, à la haine et surtout à la peur salutaire. Ils préfèrent les religions aux philosophies, et ne raisonnent que pour se justifier de leurs mauvais penchants et de leurs méchantes actions, ce qui est risible, mais pardonnable.... Les systèmes philosophiques ont réussi en raison du génie de leurs auteurs, sans qu'on ait jamais pu reconnaître en l'un d'eux des caractères de vérité qui le fissent prévaloir. En morale, toutes les opinions ont été soutenues, et si plusieurs semblent s'accorder, c'est que les moralistes eurent souci, pour la plupart, de ne pas se brouiller avec le sentiment vulgaire et l'instinct commun. La raison pure, s'ils n'avaient écouté qu'elle, les eût conduits par divers chemins aux conclusions les plus monstrueuses, comme il se voit en certaines sectes religieuses, en certaines hérésies dont les auteurs, exaltés par la solitude, ont méprisé le consentement irréfléchi des hommes... Cette vérité sainte et salutaire se trouve au fond de toutes les religions, qu'il est pour l'homme un guide plus sûr que le raisonnement, et qu'il faut écouter le cœur. »

Si Lombroso et son école, si M. Paulhan, si M. Tarde se sont trompés, c'est sans doute pour avoir méconnu cette sagesse, et avoir prétendu résoudre les problèmes de la criminalité et de la responsabilité morale par le moyen de la seule logique. Aussi en viennent-ils, les uns et les autres, à des conclusions que l'on ne peut mettre en pratique.

Ne cherchons point dans le domaine des idées des raisons suffisantes pour nous autoriser à châtier les malfaiteurs qui troublent notre paix et qui menacent notre sécurité, car tous nos efforts échoueront pour maintenir le principe de la responsabilité morale, dont nos connaissances modernes en psychologie ne laissent plus rien subsister.

La justice, telle que nous la concevons encore à l'heure actuelle, est une sorte de religion destinée à périr un jour, mais forte de tout son passé, de toute sa routine, de toutes les habitudes les plus invétérées de notre esprit. Son domaine n'est pas celui de la réflexion, mais bien plutôt celui du sentiment, qui mène ici-bas tant de choses. L'homme qui s'est montré haineux pour la société excite à son tour notre haine, et nous paraît la mériter. Malade ou pas, libre ou déterminé, il nous est odieux et nous le détestons, surtout s'il a lésé quelqu'un de nos proches ou touché à nos propres biens. Sachons comprendre combien lointaine est l'heure de la sérénité suprême qui conviendrait à la Justice, l'heure où, le cœur détaché de l'égoïsme étroit et de la crainte, notre esprit ne conservera pour les plus affreux assassins qu'une pitié douce et attristée! A l'heure présente, si les tribunaux et les cours d'assises s'avisèrent de se montrer débonnaires, de mettre un criminel à l'hôpital comme un malade, et s'ils se refusaient à lui administrer une vengeance sociale, une punition, le peuple ne comprendrait

pas, et, loin d'avoir recours à eux, se ferait justice lui-même. De collective et de relativement calme qu'elle est aujourd'hui, la vindicte redeviendrait individuelle, sauvage, primitive, au rebours du progrès.

Ce sera l'honneur de ce temps d'avoir deviné l'avenir, d'avoir compris qu'il n'y a pas de libre arbitre, qu'il n'y a pas non plus de responsabilité morale, que le criminel appartient à la pathologie nerveuse, qu'il est le résultat d'une hérédité maldive et d'une éducation mauvaise. Et ce sera aussi l'erreur de notre époque d'avoir voulu, dès maintenant, supprimer de nos âmes tout réflexe vengeur, substituer un raisonnement aux impulsions naturelles, comme si nous étions vraiment civilisés!

Certes, j'estime bien caduques, bien irrationnelles et véritablement fâcheuses pour l'honneur de l'humanité les façons actuelles de juger les actes d'un inculpé : la hiérarchie des peines aujourd'hui admise est passible de bien des critiques. Mais ni la méthode préconisée par C. Lombroso et le baron Garofalo, ni les idées de M. Paulhan, ni même celles de M. Tarde, ne semblent pouvoir leur être préférées dans l'application pratique. Des recherches considérables, des livres importants, des discussions magnifiques, de hautes polémiques qui durent depuis plus de vingt ans, ne nous ont vraiment pas appris à modifier d'une manière beaucoup plus heureuse la procédure criminelle et le code pénal. Une des

rare réforme qui aient quelque chance d'aboutir actuellement, c'est la création — selon le vœu de M. Magnan et de ses élèves — de maisons mixtes, mi-partie hôpital et mi-partie prison, pour les criminels de qui l'esprit, sans être complètement aliéné, est atteint cependant d'une maladie assez formelle, assez classée pour que le jury puisse admettre ce qu'on est convenu de nommer la responsabilité atténuée¹. Cette demi-mesure — que plus d'un réformateur pressé jugera bien insuffisante — serait pourtant un sérieux acheminement vers une ère nouvelle, précisément parce que les progrès de la neurologie nous permettent de démontrer chaque jour un peu mieux l'existence d'une maladie de l'esprit, là où naguère on ne voyait que libre choix du mal.

Nous pourrions obtenir encore que les magistrats criminels soient des spécialistes, distincts des magistrats civils, car leur besogne est toute différente, les uns connaissant d'un fait et les autres d'un homme. Ne pourrait-on recruter les présidents d'assises parmi

1. Si l'on s'en tient à ce que je disais tout à l'heure, aucun criminel ne me paraissant tout à fait indemne de tare intellectuelle, il faudrait placer tous les condamnés dans des sortes d'hôpitaux-prisons. En pratique, on se contenterait d'y placer ceux dont on dit présentement que leur responsabilité est mitigée, ceux de qui nous pouvons démontrer qu'ils sont atteints d'une névrose grave, ou d'un abaissement des facultés intellectuelles. Il ne faut point, d'ailleurs, se dissimuler que la création de ces maisons mixtes de détention coûtera cher, et que d'ici longtemps le budget obéré ne s'y prêtera guère.

les juges d'instruction? Uniquement occupés, toute leur vie, à comprendre le crime et tous les problèmes qui s'y rattachent, on les verrait s'instruire et traiter à fond de toutes les questions, aujourd'hui si fournies, d'anthropologie, de psychologie, de sociologie criminelles. On soumettrait à leur juridiction et le meurtre et le crime; une grande partie des cas actuellement expédiés — chacun sait avec quelle effroyable célérité! — par la corectionnelle, devrait être déférée au jury d'assises, comme M. Cruppi en a émis le vœu dans un ouvrage plein d'idées nettes et de saisissantes raisons ¹.

Pour s'éclairer sur la psychologie d'un inculpé, pour tenter de descendre dans les ténèbres de son âme, le magistrat nouveau, dont l'avènement n'est pas loin ², s'appuiera sur le médecin neurologue et psychologue; il exigera que l'expertise médico-légale, qui n'est aujourd'hui qu'une mesure exceptionnelle, soit de règle, ne serait-ce que pour établir de bonnes statistiques, nous éclairant une fois pour toutes sur la genèse du mal, sur la part de l'hérédité et celle de l'éducation.

Ce président d'assises, rompu à son noble métier,

1. *La Cour d'assises.*

2. En 1895, au Congrès des aliénistes et neurologistes, M. Delcurrou, premier président à la cour de Bordeaux, dans une communication très remarquée, a demandé la multiplication des expertises médico-légales, et souhaité l'intervention du médecin neurologue comme conseil habituel du magistrat au criminel.

sachant parler à l'inculpé, en obtenir la vérité, lui épargner d'inutiles mensonges, atteindrait au plus haut degré du calme et de la dignité humaine. Il aurait cette lucidité, cette sagesse, de comprendre qu'en aucune façon il ne peut être un juge, c'est-à-dire peser les intentions secrètes et lire au fond des âmes, ce qui est le propre d'un Dieu. Il se dirait, avec une humilité pleine de philosophie et de grandeur : « Rien ne me permet de juger, et je n'ai pas qualité pour décerner des châtements. Je suis ici pour mettre hors d'état de nuire le misérable que voici; je suis ici pour substituer mon calme et ma sérénité à la fureur vengeresse de ceux qu'il a lésés, et pour les empêcher de se faire eux-mêmes justice; je suis ici, enfin, pour feindre de punir, afin que cet exemple serve, et que les méchants à venir, quand le mal viendra les tenter, sachent qu'en le faisant ils s'exposent aux représailles de la société; il faut que la pénalité vienne au secours de l'homme féroce ou pervers, et que l'image d'une lourde peine contre-balance en son esprit l'image du plaisir mauvais. »

Ayant pris ainsi conscience de son vrai rôle, le magistrat d'assises, sans rien perdre de ses prérogatives ni de sa dignité, aurait fait un grand pas vers cette sorte de sagesse dont je parlais naguère, et qui consiste à se mettre d'accord avec la science et la philosophie, qui finissent toujours par avoir raison.

Ce que nous demandons là n'a rien de bien révolutionnaire, rien d'impossible ni, que je sache, de répugnant pour le bon sens. Je reconnais bien volontiers que rien ne nous autorise à bouleverser plus profondément le vieil appareil de la procédure criminelle. Mais nous verrons, dans les prochains chapitres, que nos idées modernes sur la genèse du crime et la psychologie du criminel, jusqu'à ce jour stériles, nous ouvrent, pour l'avenir, un horizon de large et noble espoir.

TROISIÈME PARTIE

CONSÉQUENCES PRATIQUES

CHAPITRE VI

LA RÉPRESSION DU CRIME

L'ensemble de ce qui précède nous conduit à cette conclusion que l'anthropologie criminelle proprement dite voit se rapetisser son domaine, tandis que s'amplifient celui de la sociologie et surtout celui de la psychologie criminelles. — Impossibilité actuelle de réformer de fond en comble le code criminel. — Organisation d'une juridiction d'assises plus compétente. — Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes. — Efficacité de l'intimidation. — La prison de Fresnes-lez-Rungis. — La peine de mort; opinion de M. Tarde : adoucissement et multiplication des exécutions capitales.

La grande querelle, la magnifique et de toutes parts généreuse dispute sur le crime et le criminel à laquelle nous assistons depuis plus de vingt ans, la bataille d'esprits où se sont illustrés les C. Lombroso, les Garofalo, les Enrico Ferri, les H. Joly,